



*Pédagogie coopérative*

# Bulletin d'affiliation

## Année Scolaire 2017 / 2018

Un exemplaire de ce bulletin d'affiliation est à envoyer au siège de l'association départementale **avant le 30 novembre**, l'autre exemplaire est à conserver dans les archives de la section locale.

### 1°) COTISATION

C'est la classe, y compris les enseignants, qui adhère, après discussion, à l'**Office Central de la Coopération à l'Ecole**. Tous les enfants d'une classe sont affiliés.

Les personnels territoriaux ne peuvent pas être affiliés.

L'exemplaire 'A conserver' vous sert de pièce justificative comptable.

### 2°) ASSURANCE pour les activités de la coopérative

L'assurance, pour les activités menées dans le cadre de la Coopérative, est obligatoire. C'est l'Association départementale qui assure les participants et les biens. Soyez vigilants : vous devez assurer la totalité des adhérents. Les biens de la coopérative sont assurés jusqu'à 2000 euros. Pour assurer les biens supérieurs à 2000 €, vous devez renseigner le **Montant ST2** du bulletin d'adhésion.

Toutes les informations et formulaires sont sur notre site : **www.occe77.net**

### 3°) ABONNEMENT à Animation & Education (A & E, la revue pédagogique de l'OCCE)

L'abonnement donne droit à la revue papier (6 numéros par an).

Les enseignants qui désirent s'abonner à titre individuel peuvent consulter le site : <http://animeduc.occe.coop/>

Les abonnements ne sont enregistrés que si le règlement nous parvient avant la fin 2017.

### 4°) CARTES D'ADHERENTS

La carte d'adhérent est le seul lien direct entre les familles (qui sont en général nos premiers « financiers ») et l'association départementale. Elle est aussi la preuve de l'adhésion de la classe de l'élève à l'OCCE.

Le projet global de l'OCCE est de contribuer à la formation de citoyens responsables et autonomes. Il est important que les parents soient informés des choix éducatifs qui concernent leurs enfants. La carte d'adhérent peut contribuer à ce dialogue important et nécessaire entre les enseignants et leurs partenaires.



# Bulletin d'affiliation Année Scolaire 2017 / 2018

Exemplaire à CONSERVER

Nom Etablissement : .....  
 Adresse : .....  
 CP : ..... Ville : .....  
 Circonscription : .....  
 Mandataire (Nom & Prénom) : .....

N°OCCE 77

— — — —

## 1°) COTISATION

	Classe Niveau	Enseignant (nom & prénom)	Nombre d'élèves		Classe Niveau	Enseignant (nom & prénom)	Nombre d'élèves
1			10				
2			11				
3			12				
4			13				
5			14				
6			15				
7			16				
8			17				
9			18				

Le montant de la cotisation est de **1,88 €** par coopérateur (élèves & enseignants).

Attention, le nombre d'élèves doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans la classe car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si certains n'ont pas versé de « participation financière » au cours de l'année (cf Circulaire BOEN du 23 juillet 2008).

Effectifs des coopérateurs : \_\_\_\_\_ adultes, \_\_\_\_\_ élèves.

TOTAL \_\_\_\_\_ x 1,88 € = \_\_\_\_\_ euros.

Don volontaire supplémentaire de la coopérative : \_\_\_\_\_ euros.

Cotisation

Montant A :

\_\_\_\_\_ €

## 2°) ASSURANCE pour les biens & activités de la coopérative (**OBLIGATOIRE**)

Les responsabilités civile et pénale de l'AD OCCE et de sa Présidente dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour, activités sportives, culturelles, ...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'Association Départementale pour la totalité de ses adhérents.

**Cette formule est obligatoire, elle se substitue à toute autre forme de contrat d'assurance de la coopérative.**

**Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'AD OCCE 77 qui fera suivre à l'assureur.**

**Formulaire « Déclaration de sinistre » en téléchargement sur le site [www.occe77.net](http://www.occe77.net) Onglet « Assurances »**

Nombre total d'adhérents : \_\_\_\_\_ x 0,25 € = \_\_\_\_\_ €  
(ST1)

Assurance des biens de la coopérative ou prêtés à la coopérative :

Montant des biens à assurer : \_\_\_\_\_ € - 2000 € = \_\_\_\_\_ x 0,00688 € = \_\_\_\_\_ €  
(ST2)

Assurance

Montant B :

(ST1 + ST2)

\_\_\_\_\_ €

## 3°) ABONNEMENT à Animation & Education (la revue pédagogique de l'OCCE)

Indiquez le nombre d'abonnements souhaités.

A&E revue papier 44 pages : 9,00 € (nombre d'abonnements) \_\_\_\_\_

A & E

Montant C :

\_\_\_\_\_ €

## 4°) CARTES D'ADHERENTS

Je m'engage à communiquer aux familles les cartes d'adhérents, et à les informer du choix fait par la (les) classe(s) concernée(s) d'adhérer à l'OCCE.

TOTAL : (Montant A + Montant B + Montant C) =

Règlement par chèque BRED n° \_\_\_\_\_

Compte bancaire BRED n° : 00 \_\_\_\_\_

TOTAL GENERAL

\_\_\_\_\_ €

**A CONSERVER COMME PIECE JUSTIFICATIVE**



# Bulletin d'affiliation Année Scolaire 2017 / 2018

Exemplaire à ENVOYER

Nom Etablissement : .....  
 Adresse : .....  
 CP : ..... Ville : .....  
 Circonscription : .....  
 Mandataire (Nom & Prénom) : .....

N° OCCE 77

— — — —

## 1°) COTISATION

	Classe Niveau	Enseignant (nom & prénom)	Nombre d'élèves		Classe Niveau	Enseignant (nom & prénom)	Nombre d'élèves
1			10				
2			11				
3			12				
4			13				
5			14				
6			15				
7			16				
8			17				
9			18				

Le montant de la cotisation est de **1,88 €** par coopérateur (élèves & enseignants).

Attention, le nombre d'élèves doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans la classe car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si certains n'ont pas versé de « participation financière » au cours de l'année (cf Circulaire BOEN du 23 juillet 2008).

Effectifs des coopérateurs : \_\_\_\_\_ adultes, \_\_\_\_\_ élèves.  
**TOTAL** \_\_\_\_\_ x 1,88 € = \_\_\_\_\_ euros.  
 Don volontaire supplémentaire de la coopérative : \_\_\_\_\_ euros.

**Cotisation**  
**Montant A :**  
 \_\_\_\_\_ €

## 2°) ASSURANCE pour les biens & activités de la coopérative (**OBLIGATOIRE**)

Les responsabilités civile et pénale de l'AD OCCE et de sa Présidente dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour, activités sportives, culturelles, ...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'Association Départementale pour la totalité de ses adhérents.

**Cette formule est obligatoire, elle se substitue à toute autre forme de contrat d'assurance de la coopérative.**

**Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'AD OCCE 77 qui fera suivre à l'assureur.**

**Formulaire « Déclaration de sinistre » en téléchargement sur le site [www.occe77.net](http://www.occe77.net) Onglet « Assurances »**

Nombre total d'adhérents : \_\_\_\_\_ x 0,25 € = \_\_\_\_\_ €  
(ST1)

Assurance des biens de la coopérative ou prêtés à la coopérative :

Montant des biens à assurer : \_\_\_\_\_ € - 2000 € = \_\_\_\_\_ x 0,00688 € = \_\_\_\_\_ €  
(ST2)

**Assurance**  
**Montant B :**  
 (ST1 + ST2)  
 \_\_\_\_\_ €

## 3°) ABONNEMENT à Animation & Education (la revue pédagogique de l'OCCE)

Indiquez le nombre d'abonnements souhaités.

A&E revue papier 44 pages : 9,00 € (nombre d'abonnements) \_\_\_\_\_

**A & E**  
**Montant C :**  
 \_\_\_\_\_ €

## 4°) CARTES D'ADHERENTS

Je m'engage à communiquer aux familles les cartes d'adhérents, et à les informer du choix fait par la (les) classe(s) concernée(s) d'adhérer à l'OCCE.

**TOTAL :** (Montant A + Montant B + Montant C) =

Règlement par chèque BRED n° \_\_\_\_\_

Compte bancaire BRED n° : 00 \_\_\_\_\_

**TOTAL GENERAL**  
 \_\_\_\_\_ €

**A ENVOYER A L'OCCE 77- BP 815 77012 MELUN CEDEX**